

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,221 € HT le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7378672001 - AA



Demandes d'autorisation de recherche de gîte géothermique sur les communes du MESSNIL AMELOT, de MOUSSY-LE-VIEUX, VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN et MAUREGARD (77), et d'ouverture de travaux miniers sur la commune du MESSNIL AMELOT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE 2EME AVIS

Par arrêté préfectoral n°2024/06/DCSE/BPE/M du 17 septembre 2024 est prescrite, pendant 31 jours, du mardi 29 octobre 2024 à 9 h 00 au jeudi 28 novembre 2024 à 17 h 00, en mairies du Messnil-Amelot, de Moussy-le-Vieux, Villeneuve-sous-Dammartin et Mauregard (77), une enquête publique unique relative :

- aux demandes d'autorisation de recherche de gîte géothermique, pour une durée de trois ans et portant pour partie sur le territoire des communes du Messnil-Amelot, de Moussy-le-Vieux, Villeneuve-sous-Dammartin et Mauregard (77).

- aux demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers sur le territoire de la commune du Messnil-Amelot.

Ces demandes présentées par la société GOODMAN FRANCE concernent les "lot 1, lot 2 et lot 3" qui constitueront une plateforme logistique et font chacun l'objet d'une demande propre de titre minier pour de la géothermie.

Le siège de l'enquête publique unique est fixé en mairie du Messnil-Amelot, (2, rue du Chapeau, 77990 Le Messnil-Amelot).

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique unique, contenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis, seront tenus à la disposition du public :

- en version papier, en mairies du Messnil-Amelot (2, rue du Chapeau - 77990), de Moussy-le-Vieux (Place Marcel Hatier - 77230), de Villeneuve-sous-Dammartin (35, rue de Paris - 77230) et de Mauregard (12, rue de la Grande Allée, 77990), aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

- en version numérique consultable en mairie du Messnil-Amelot, sur un poste informatique dédié, fourni par PubliLégal,
- sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions : sur les registres d'enquête en version "papier", cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, et ouverts en mairies du Messnil-Amelot, de Moussy-le-Vieux, Villeneuve-sous-Dammartin et Mauregard, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- sur le registre dématérialisé accessible :
- à la mairie du Messnil-Amelot, sur un poste informatique dédié, fourni par PubliLégal

- sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

- par courrier électronique à l'adresse suivante : demandesautorisationgeothermie-messnilamelot@mail.registre-numerique.fr

Jusqu'au terme de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être adressées au commissaire enquêteur, par courrier au siège de l'enquête (Mairie du Messnil-Amelot, 2, rue du Chapeau, 77990 Messnil-Amelot) - (Objet : EPU Demandes Autorisations Géothermie - Le Messnil-Amelot).

Elles seront annexées au registre "papier" et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public seront communicables aux frais de la personne qui le demande.

M. Manuel GUILLAMO, Général en retraite, et Mme Aïcha HAMMOU, responsable ressources humaines en retraite, sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs par décision n° E24000068/77 du 3 septembre 2024 du tribunal administratif de Melun.

Le commissaire enquêteur, recevra le public aux lieux, dates et horaires suivants :

Le Messnil-Amelot :

- mardi 29 octobre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00

- mercredi 20 novembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00

- jeudi 28 novembre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00

Moussy-Le-Vieux :

- mardi 12 novembre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00

Villeneuve-sous-Dammartin :

- samedi 23 novembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00

Mauregard :

- lundi 25 novembre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société GOODMAN FRANCE - tél. 01 55 35 08 77 - courriel : Paul.Rinder@goodman.com

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête auprès de la Préfecture - DCSE - BPE (12, rue des Saints-Pères, 77010 Melun cedex). Les dossiers sont également téléchargeables sur le site internet précité.

Copie du rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies du Messnil-Amelot, de Moussy-le-Vieux, Villeneuve-sous-Dammartin et Mauregard, en préfecture et sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse précitée.

Au terme de l'enquête publique unique, il sera statué sur les demandes d'autorisations conjointes présentées par la société GOODMAN FRANCE, par arrêté du Préfet, après consultation du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

7381182401 - AA

Commune de BUSSY SAINT-GEORGES

Prescription de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

AVIS

Par arrêté n°2024.00425 du 27 septembre 2024, le maire de Bussy-Saint-Georges a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette modification porte sur les objectifs suivants : corriger les erreurs matérielles relatives à la traduction des objectifs de densification du SCoT dans le rapport de présentation (diagnostic et rapport de justifications) ; corriger les erreurs matérielles relatives aux données passées s'agissant de l'emploi et du logement par souci de cohérence et de précision (diagnostic et rapport de justifications) ; adapter différentes dispositions du règlement écrit du PLU, en particulier celles issues de l'article 2.6 « clôtures » des dispositions générales ; mettre à jour les annexes ; corriger plusieurs erreurs matérielles contenues dans le rapport de présentation, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement et les annexes du PLU.

Cet arrêté est consultable en ligne sur le site internet de la ville et en mairie aux heures d'ouverture au public.

7381936901 - AA



Projet de renouvellement urbain « Deux Parcs – Luzards » NOISIEL CHAMPS-SUR-MARNE

AVIS PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2024/03/DCSE/BPE/URBA du 21 octobre 2024 est prescrite pendant 33 jours consécutifs soit du lundi 18 novembre au vendredi 20 décembre 2024 inclus, une participation du public par voie électronique (PPVE) relative au projet de renouvellement urbain « Deux Parcs – Luzards » situé sur les communes de Noisiel et Champs-sur-Marne.

Pendant toute la durée de la participation, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis, sera tenu à la disposition du public sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-par-voie-electronique>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse suivante :

ddt-2parcs-ppvpe@seine-et-marne.gouv.fr

Les observations et propositions qui ne seront pas transmises par voie électronique ou adressées à l'issue de la période de participation, à savoir après le vendredi 20 décembre 2024, ne seront pas prises en compte.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès du pétitionnaire à l'adresse suivante : a.cloix@epa-marnelavallee.fr - 06 31 72 71 48.

Le présent avis est consultable, et le dossier téléchargeable, sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne précité.

Au terme de la participation du public par voie électronique, il sera statué par arrêté du préfet de Seine-et-Marne sur la demande de permis d'aménager nécessaire à la réalisation du projet de renouvellement urbain « Deux Parcs – Luzards » sur le territoire des communes de Noisiel et Champs-sur-Marne, porté par Marne et Chanteraine Chelles Aménagement (M2CA).

7382084801 - AA

Commune de PENCHARD

Révision allégée du Plan local d'urbanisme

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 37-2024 du 24 octobre 2024, le maire de Penchard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme.

À cet effet, M. Frédéric ROLAND a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Penchard, du lundi 18 novembre au jeudi 19 décembre 2024 pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les lundi 18 novembre de 9 h 00 à 12 h 00, samedi 30 novembre de 9 h 00 à 12 h 00, jeudi 19 décembre de 14 h 00 à 18 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier, et les observations sur le projet de Plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la commune :

<https://www.penchard.fr/>

Le rapport et les conclusions de commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au maire.

Marc ROUQUETTE, Maire de Penchard.

7381675801 - AA

Commune d'USSY-SUR-MARNE

Instauration du Droit de Prémption et du Droit de Prémption Urbain Renforcé

AVIS

Par délibération en date du 18 octobre 2024 le conseil municipal a décidé d'instaurer le Droit de Prémption Urbain et le Droit de Prémption Urbain Renforcé.

Le périmètre d'application du Droit de prémption Urbain et du Droit de prémption Urbain Renforcé est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Direction Départementale des territoires et en Préfecture.

7382192801 - AA

Commune d'OTHIS

Modification n° 1 du Plan local d'urbanisme

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 18 octobre 2024, le maire d'Othis a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Othis.

M. Alain LEGOUHY domicilié 7, impasse Asturias, 77100 Meaux en qualité de retraité a été désigné par le tribunal administratif de Melun comme commissaire enquêteur titulaire et M. Méri DE-CIMUS est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du 15 novembre 2024 au 29 novembre 2024 inclus aux jours et heures suivants : les lundis de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 18 h 30, les mardis mercredis jeudis de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30, les vendredis de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 30 et les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 où le dossier sera consultable en format papier et sur un poste informatique. Il sera également consultable sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5752>

Le commissaire enquêteur recevra en mairie d'Othis, Espace François Mitterrand, les :

- vendredi 15 novembre : 9 h 00 - 12 h 00

- lundi 18 novembre : 15 h 30 - 18 h 30

- vendredi 29 novembre : 13 h 30 - 16 h 30

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5752>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5752@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5752> et donc visibles par tous.

Les observations sur le PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur, Service urbanisme-enquête-publique «Modification n° 1 du PLU», Mairie, 6, rue Gérard-de-Nerval, 77280 Othis.

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, la modification du PLU pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la commune d'Othis.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie d'Othis et sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5752> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Othis, le 18 octobre 2024.

Le Maire,
Viviane DIDIER.

ANNONCES LEGALES par téléphone 02 99 26 42 00

7382298901 - AA

Commune de SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

Ouverture de l'enquête publique sur l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2024 - 228 en date du 21 octobre 2024, le maire de Saint-Thibault-des-Vignes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur l'arrêt du projet du P.L.U.

M. Manuel GUILLAMO a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le président du Tribunal administratif de Melun et Mme Aïcha HAMMOU, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera en mairie de Saint-Thibault-des-Vignes du 18 novembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie :

- le lundi 18 novembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,

- le samedi 30 novembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,

- le mercredi 11 décembre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00,

- le mercredi 18 décembre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou sur l'adresse mail suivante prévue à cet effet : enquetepubliquevisiongeneraleplu@ville-st-thibault.fr ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Saint-Thibault-des-Vignes, Place de l'Église, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du maire dès publication du présent avis.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie de Saint-Thibault-des-Vignes aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat pendant 1 an.

L'arrêt du PLU sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Vie des sociétés

7381862701 - VS

ESBLY AUTO

SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 2, rue Louis-Braille
77450 ESBLY
RCS Meaux 899 114 508

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1er octobre 2024, il a été décidé de nommer M. ABIDI Bacem, demeurant 2 bis, rue de la Mare, 77580 Guérard, en qualité de directeur général à compter du 1er octobre 2024.

Modification au RCS de Meaux.

7382256101 - VS

LA BONNE FRITE

SAS
au capital de 2 000 euros
Siège social : 1, rue Denis-Papin
77290 MITRY-MORY
RCS Meaux 912 739 406

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décision des associés du 21 juillet 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 octobre 2024, il a été nommé liquidateur(s) Mme Léa JAMI demeurant au 88, avenue du Général-de-Gaule, 77270 Villeparisis et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de Meaux.

7382010201 - VS

ORATIO AVOCATS

2, rue Abbé Laudrin
56100 LORIENT

KIOSQUE & BOX

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 36, rue de Sigy
77520 DONNEMARIE-DONTILLY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 23 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : KIOSQUE & BOX.
Siège : 36, rue de Sigy, 77520 Donnemarie-Dontilly.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 5 000 euros.
Objet : la conception, la production, la transformation, la préparation, l'entretien et la réparation, la distribution, la vente et la location de containers destinés aux professionnels, collectivités et particuliers ; la vente et la location de tous matériels, équipements et accessoires se rapportant à cette activité.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :
La société LP Dev, Société à responsabilité limitée au capital de 2 500 euros, dont le siège social est 10, promenade du Lac, 77600 Chanteloup-en-Brie, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 930 481 486, représentée par M. Laurent PHILIBERT, en sa qualité de gérant.

Directeur général :
La société Cargo/Home, Société par actions simplifiée au capital de 500 euros, dont le siège social est 4, rue des Destiers, 35530 Brécé, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 909 497 448, représentée par M. Bastien ROBIN, en sa qualité de président.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Melun.

Pour avis
Le Président.

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

Adresse postale :

10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex